

MJC MPT CAMILLE CLAUDEL



(camille claudel)
MJC Maison Pour tous
LOGNES

**FICHE PROJET
ARTISTES
PROFESSIONNELS**

Thème 2024

Les chemins de la vie...



« Le LABYRINTHE nous dit que si nous y prêtons attention, nous en sortirons toujours victorieux... »

© Trot'Art 2004

Artiste lien
France De Ranchin

SAMEDI 25 MAI 2024 DE 9H À 18H30

autour de l'Etang du Segrais Nord (Lognes/Torcy - 77)

Nom et prénom du ou des artistes, nom de l'association ou du groupe :

.....
.....

Nom et adresse du contact principal :

.....

Téléphone : **E-mail :**

Titre du projet :

**Si vous souhaitez de l'aide ou des conseils pour remplir cette fiche,
n'hésitez pas contacter la MJC MPT au 01 60 05 26 49**

A retourner au plus tard le lundi 25 mars 2024

DESCRIPTIF DU PROJET

① **Titre :**

② **Présentation détaillée**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

③ **Nombre total de participants prévus**

.....

Les repas pour les participants sont pris en charge par la MJC MPT.

④ **Dimensions spatiales détaillées et/ou durée de la performance (max 20')**

.....
.....
.....

⑤ **Matériaux ou accessoires nécessaires**

Quantités

Ce que vous apportez :

.....
.....
.....
.....

Ce que vous nous demandez*:

.....
.....
.....
.....

*A déduire de la somme attribuée.

⑥ Visuel de la création à réaliser

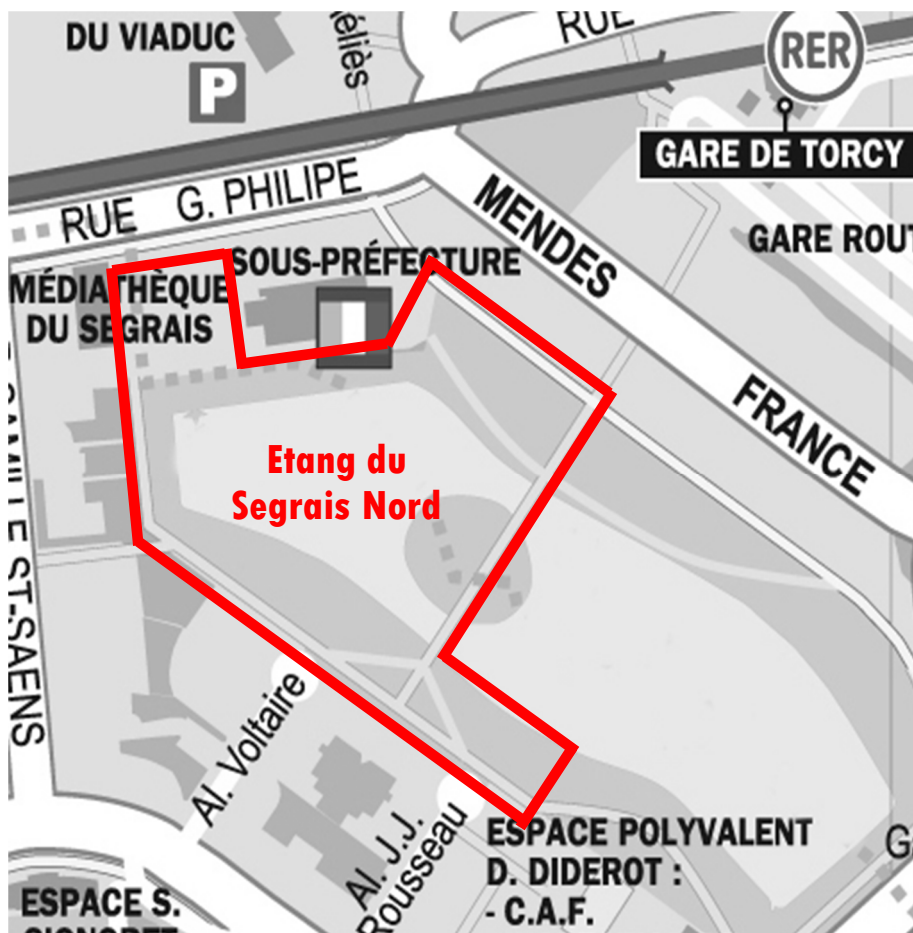
⑦ Texte très court pour résumer le projet.

Celui-ci figurera sur le panneau de présentation sur le site.

.....
.....
.....

⑧ **Lieu(x) envisagé(s) : à situer IMPERATIVEMENT sur le plan ci-dessous**

Nous insistons fortement sur le fait de vous rendre au préalable sur le site pour choisir au mieux votre emplacement.



⑨ **Finalisation**

* **Pour les plasticiens : prévoir de terminer la réalisation à 18h** afin de permettre au public d'apprécier l'ensemble des œuvres en fin de journée.

Le suivi de la réalisation est inclus dans le processus de l'art éphémère. Si elle intègre des matériaux non éphémères (ex : plastique, métal) ou si elle peut présenter un danger pour les visiteurs (piquets de bois, cordes barrant l'espace,...), vous devez prévoir de la démonter en fin de journée. Merci de nous préciser le devenir :

.....
.....
.....

* **Pour tous les artistes, groupes participants, associations,...** L'Etang d'Arts s'achève par un bal éphémère auquel vous êtes vivement conviés (sous réserve). Un pot de clôture est offert à la fin de l'évènement.

Fiche projet à retourner au plus tard le lundi 25 mars 2024

à la MJC MPT Camille Claudel

21, rue de la Mairie - 77185 Lognes - Tél. 01 60 05 26 49

E-mail : contact@mjcmtlognes.org - Site internet : www.mjcmtlognes.com

⑩ Droit à l'image

Le fait de participer à L'Etang d'Arts autorise la MJC MPT Camille Claudel à utiliser les photos, images, vidéos représentant les artistes et leurs performances, réalisées tout au long de la manifestation. Ceci concerne aussi bien les DVD, les médias, Internet et les autres supports.

Titre du projet :

Chaque participant du projet indique son nom, son prénom, écrit à la main la mention « Lu et approuvé » et appose sa signature.

Nom et prénom	« Lu et approuvé »	Signature

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nom et prénom :

Nom d'artiste :

N° de SIRENE / SIRET :

.....

N° Maison des artistes* :

.....

***pour les plasticiens professionnels n'étant pas inscrits à la Maison des Artistes, l'affiliation est très simple et rapide.**

Renseignements : <http://www.lamaisondesartistes.fr> (services administratifs)

Pièces à fournir :

- ⇒ **une copie de l'attestation annuelle Maison des Artistes ou tout document officiel (contrat...) pour les plasticiens, certifiant d'une activité professionnelle liée aux arts plastiques**
- ⇒ **l'attestation des cotisations URSAFF à jour**
- ⇒ **un CV d'artiste**
- ⇒ **des visuels d'œuvres réalisées (lien vers blog, site, ou photographies)**

Un comité de sélection se tiendra le mardi 2 avril 2024.

RÉMUNÉRATION

Une somme de 600 euros toutes taxes comprises est attribuée par projet. Cette somme doit couvrir la rémunération des artistes professionnels, l'achat du matériel et les éventuels frais de transport. Nous vous rappelons qu'il est recommandé d'utiliser un maximum de matériaux naturels et de matériel de récupération.

La signature des contrats avec la MJC MPT Camille Claudel se fera par retour de mail ou de courrier.

Les artistes professionnels devront donc fournir une facture d'honoraires pour leur prestation. La rémunération sera effectuée quelques jours après L'Etang d'Arts, mais une avance de frais peut être réalisée pour l'achat du matériel (factures à fournir).

Rappel : les repas de la journée sont offerts par la MJC MPT Camille Claudel.